

Histoire et mémoires



Je révise et je me perfectionne

Structure de la leçon

Introduction

- Qu'est-ce que la mémoire ?
- Qu'est-ce que l'histoire ?

I. Histoire et mémoires des conflits

A. *Un débat historique et ses implications politiques : les causes de la Première Guerre mondiale*

1. Le point de départ du débat : le traité de Versailles en 1919
2. L'entre-deux-guerres : polémiques et application du traité de Versailles
3. Le débat historique depuis les années 1960

B. *Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie*

1. Dans les années 1960 et 1970 : des mémoires très conflictuelles
2. Les ruptures des années 1980 et 1990
3. Depuis les années 2000 : de la mémoire à l'histoire ?

II. Histoire, mémoire et justice

A. *La construction d'une justice pénale internationale face aux crimes de masse*

1. Une tardive construction à partir des années 1990
2. La justice à l'échelle des États
3. Une vigilance accrue de la communauté internationale

B. *Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)*

1. Le contexte : le massacre de Srebrenica en 1995
2. Juger les criminels de guerre par une juridiction internationale

C. *La justice à l'échelle locale : les tribunaux gacaca face au génocide des Tutsis*

1. Le contexte : le génocide des Tutsis en 1994
2. Les tribunaux *gacaca* : une justice populaire pour réconcilier



III. Objet de travail conclusif. L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

A. Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes

1. La diversité des lieux de mémoire à travers le monde
2. Un lieu emblématique : Auschwitz-Birkenau, centre de mise à mort

B. Juger les crimes nazis après Nuremberg

1. La dénazification de l'Allemagne à partir de 1945
2. L'ampleur et l'évolution de l'épuration judiciaire
3. Traquer et juger les nazis à travers le monde depuis les années 1960

C. Le génocide dans la littérature et le cinéma

1. Une littérature spécifique
2. Représenter le génocide au cinéma



Les grands repères fondamentaux

Introduction

- **1944** : invention du mot « génocide »
- **1948** : le « génocide » devient une notion du droit international
- **1945-46** : « crime contre l'humanité » devient une notion du droit international lors du procès de Nuremberg

I. Histoire et mémoires des conflits

A. Origines de la Première Guerre mondiale

- **1916** : Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*
- **28 juin 1919** : traité de Versailles
- **1919** : Kautsky, *Comment s'est déclenchée la guerre ?*
- **1919-32** : commission d'enquête parlementaire en Allemagne sur les causes de la guerre
- **1925** : P. Renouvin, *Les origines immédiates de la guerre*
- **1926** : l'Allemagne intègre la SDN
- **1932** : l'Allemagne cesse définitivement le paiement des réparations
- **1961** : Fischer, *Les buts de guerre de l'Allemagne impériale*
- **2013** : C. Clark, *Les somnambules*
- **2014** : G. Krumeich, *Le feu aux poudres*
- **2014-2019** : cycle de commémorations sur le Centenaire de la Première Guerre mondiale ; collaboration franco-allemande

B. La guerre d'Algérie

- 1958 : P. Vidal-Naquet, *L’Affaire Audin*
- 1962 : répression du métro Charonne à Paris
- 1962 : fin de la guerre d’Algérie
- 1963 : Ben Bella, 1^{er} président de la République algérienne
- 1965 : coup d’État de Boumédiène en Algérie
- 1968 : lois d’amnistie en France
- 1983 : 1^{re} visite officielle d’un président algérien en France
- 1988 : émeutes en Algérie
- 1991 : B. Stora, *La mémoire de la guerre d’Algérie*
- 1992 : début de la guerre civile en Algérie
- 1999 : le Parlement français adopte l’expression « guerre d’Algérie »
- 2001 : R. Branche travaille sur la torture pratiquée par l’armée française (vives polémiques)
- 2003 (25 sept.) : journée nationale d’hommage aux harkis (France)
- 2003 (5 décembre) : journée nationale d’hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord
- 2018 : le président Macron reconnaît la responsabilité de l’État français et de l’armée dans l’assassinat de Maurice Audin

II. Histoire, mémoire et justice

A. Une justice pénale internationale

- 1945-46 : procès de Nuremberg
- 1945-48 : procès de Tokyo
- 1993-2007 : TPIY (Yougoslavie)
- 1994-2015 : TPIR (Rwanda)
- 1998 : CPI (Cour pénale internationale), entre en fonctionnement en 2002
- 2002 : TSSL (Sierra Leone)
- 2003 : TSI (Irak)
- 2006 : CETC (Cambodge)
- 2009 : mandat d’arrêt international contre Omar el-Béchir (Soudan)
- 2014 : 1^{er} procès en France pour génocide (Rwanda)
- 2018 : l’ONU reconnaît un génocide en Birmanie (Rohingyas)
- 2018 : la CETC reconnaît un génocide accompli par les « khmers rouges »

B. En Ex-Yougoslavie

- 1992-1995 : guerre en ex-Yougoslavie
- Juillet 1995 : massacre de Srebrenica
- 2018 : disparition du massacre de Srebrenica des programmes scolaires dans la partie serbe de Bosnie



C. Au Rwanda

- **Avril-juillet 1994** : génocide au Rwanda
- **Avril 1995** : départ des Casques bleus
- **2001** : création des juridictions *gacaca* (début du fonctionnement en 2002)

III. Objet de travail conclusif

A. Lieux du mémoire du génocide juif et tsigane

- **1946** : classement du site d'Oradour-sur-Glane
- **1956** : « mémorial du martyr juif inconnu » (Paris)
- **1956** : « *Yad Vashem* » (Jérusalem)
- **1992** : notion de « lieu de mémoire » (dans un dictionnaire en 1993)
- **2009** : appel au don de la Pologne pour l'entretien du site d'Auschwitz-Birkenau

B. Juger les crimes nazis

- **1945** : « Conseil de contrôle allié » (Allemagne)
- **1945-46** : Tribunal militaire de Dachau
- **1951** : loi en RFA qui clôture la dénazification
- **1961** : procès Eichmann à Jérusalem
- **1963-65** : procès de Francfort
- **1979** : création de la Fondation Klarsfeld
- **1983** : arrestation de Klaus Barbie en Bolivie
- **1987** : procès de Klaus Barbie en France (Lyon)
- **1994** : procès Touvier
- **1998** : procès Papon

C. Dans la littérature et au cinéma

- **1947** : P. Lévi, *Si c'est un homme* (1987 en France)
- **1947** : publication posthume du journal intime d'Anne Franck
- **1955** : E. Wiesel, *Et le monde se taisait* (en France : *La Nuit*, 1956)
- **1956** : *Nuit et brouillard* d'A. Resnais
- **1963** : G. Grass, *Les années de chien*
- **1979** : *Holocaust*
- **1980-1991** : 1^{re} BD sur la Shoah (*Maus*, par Art Spiegelman)
- **1985** : *Shoah* de C. Lanzmann
- **1993** : *La liste de Schindler* de S. Spielberg
- **1997** : *La vie est belle*
- **2010** : *La Rafle*



Principales notions à maîtriser

- **Cour pénale internationale (CPI)** : juridiction permanente créée en 1998 (statuts en 2002) reconnue par la communauté internationale, dont le rôle est de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime de guerre et de crime d'agression.
- **Crime contre l'humanité** : notion juridique utilisée pour la première fois lors du procès de Nuremberg qui définit « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux* ».
- **Dénazification** : lancé par le procès de Nuremberg en 1945, c'est un processus de plusieurs années qui a pour objectifs d'éliminer complètement le nazisme de la société allemande et des institutions et de juger les anciens responsables nazis.
- « **Événements d'Algérie** » : expression utilisée par les autorités françaises pour désigner la guerre d'Algérie à son époque, l'objectif étant de minimiser la réalité. L'expression « guerre d'Algérie » a été officiellement reconnue par le Parlement français en 1999.
- **Génocide** : reconnu officiellement par l'ONU en 1948, il s'agit d'un acte « *commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux* ».
- « **Génocide de voisinage** » (**Rwanda**) : génocide dans lequel la grande majorité des massacres sont commis à une échelle très locale, dans les villages et dans les rues, souvent par des voisins.
- **Histoire** : étude scientifique, critique et objective du passé.
- **Kriegsschuldfrage** ou « **question de la responsabilité dans la guerre** » : ensemble des débats et des polémiques en Allemagne dans les années 1920 et 1930 sur la question des origines et des responsabilités dans le déclenchement de la guerre en 1914.
- **Lieu de mémoire** : portion de l'espace qui porte en elle les traces d'un passé, d'une histoire, dont on souhaite conserver le souvenir au présent et pour les générations futures.
- **Littérature de la Shoah** : ensemble des témoignages et des œuvres littéraires (y compris les romans) qui ont pour cadre le génocide des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.
- « **Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux** » : organisme de l'ONU créé en 2010 chargé d'assurer le suivi des dossiers une fois les tribunaux internationaux dissous.
- **Mémoire** : ensemble des représentations d'une histoire transmise au sein d'une société, d'un groupe d'individus ou d'un État. La mémoire est toujours subjective, partielle et partielle.



- « **Nettoyage ethnique** » : définie par l'ONU en 1993 à propos de l'ex-Yougoslavie, « méthode rendant un territoire ethniquement homogène par l'usage de la force ou de l'intimidation pour éradiquer des personnes de groupes donnés de ce territoire ».
- **Tribunaux *gacaca*** : tribunaux locaux au Rwanda, dans les villages et les villes, composés de citoyens, destinés à juger ceux qui ont participé au génocide de 1994 et à favoriser la réconciliation nationale.
- **Tribunaux pénaux internationaux** : tribunaux créés à partir des années 1990 pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, reconnus par la communauté internationale et ayant compétence à travers le monde.

Introduction

Beaucoup de pays à travers le monde sont aujourd'hui agités par **des polémiques** à propos d'événements dramatiques survenus dans le passé, souvent des guerres et des massacres. La Chine, par exemple, reproche aujourd'hui au Japon les crimes qu'il a commis contre les Chinois durant la Seconde Guerre mondiale et son absence d'excuses. De même, la Turquie ne reconnaît toujours pas aujourd'hui sa responsabilité dans le génocide perpétré contre les Arméniens au début du **XX^e** siècle. En France, les affrontements sont réguliers à propos des « points chauds » de notre histoire récente (esclavage et colonisation, régime de Vichy, guerre d'Algérie, génocide au Rwanda). Dans un tout autre registre, en mars 2019, le nouveau président mexicain élu, Andrés Manuel Lopez Obrador (« Amlo »), a adressé une lettre au roi d'Espagne exigeant des excuses pour les « crimes » commis par les Espagnols durant la conquête du Mexique au **XVI^e** siècle (2019 est l'année de commémoration des 500 ans de la conquête menée par Cortès), accusant les Espagnols d'avoir massacré les populations indiennes. Tous ces exemples montrent que l'histoire peut encore être aujourd'hui l'objet de vives tensions diplomatiques et sociales.

● Qu'est-ce que la mémoire ? Qu'est-ce que l'histoire ?

Comme l'écrivait déjà l'historien Pierre Nora dans *Les Lieux de mémoire* en 1984 : « *Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose* ». **La mémoire** désigne l'ensemble des représentations d'une histoire transmise au sein d'une société, d'un groupe d'individus ou d'un État. Il s'agit donc d'un ensemble de souvenirs communs à un groupe ou à un peuple. Ces souvenirs sont nécessairement subjectifs car ils ont pu être déformés avec le temps, être reconstruits et surtout être interprétés d'une certaine manière. La mémoire donne donc une vision très subjective du passé. Elle est sélective, donc partielle (elle opère un tri dans les événements passés, n'en retenant que certains et en

occultant d'autres) et partielle (elle privilégie une certaine interprétation sans prendre en compte d'autres interprétations possibles). Cette sélectivité explique pourquoi il est nécessaire de parler de « mémoires », au pluriel : la mémoire est en effet éclatée, car pour un même événement il existe presque autant de mémoires que de groupes qui les véhiculent, ce qui accentue leur caractère conflictuel. Il peut en effet exister de véritables conflits mémoriels, par exemple aujourd'hui à propos de la guerre d'Algérie : la mémoire des anciens combattants français, la mémoire des harkis, la mémoire des combattants du FLN, la mémoire des victimes des attentats de l'OAS, la mémoire des rapatriés (« pieds-noirs »), sans oublier qu'au niveau des États l'Algérie et la France n'ont pas la même interprétation des événements.

L'**histoire**, quant à elle, se définit en opposition à la mémoire : c'est l'étude scientifique, critique et objective du passé. Si la mémoire est de l'ordre du souvenir, de l'émotion, du ressenti, donc du subjectif, l'histoire, au contraire, se réclame de l'objectivité car elle met à distance le passé et les émotions. Alors que la mémoire est sélective et qu'elle organise l'oubli, l'historien, lui, est censé travailler sur tout, y compris sur les périodes ou les faits les plus controversés ou conflictuels : *a priori*, rien n'est étranger au territoire de l'historien, rien ne doit lui être tabou. L'historien doit donc travailler sans souci de plaire ou de déplaire au pouvoir politique et plus largement à la société et aux groupes mémoriels, mais, dans le contexte actuel de tensions mémorielles, le travail de l'historien peut être difficile.

L'histoire et la mémoire, bien qu'opposées, sont cependant **étroitement liées**. Les traces et les mémoires d'un événement sont aujourd'hui un objet d'histoire en soi : de nombreux historiens travaillent sur ces questions, un des premiers à le faire étant Pierre Nora dans les années 1980. Rassemblant une centaine d'historiens dans une entreprise d'importance (publiée de 1984 à 1992), il a cherché à recenser les « lieux de mémoire » français, le terme étant pris dans un sens large et symbolique (monuments, lieux comme Verdun, figures nationales telles que l'historien Ernest Lavisse ou Jeanne d'Arc, textes fondateurs comme la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, etc.). Des historiens tels Henry Rousso, Denis Peschanski ou, plus récemment, Audrey Mallet (*Vichy contre Vichy*, 2019), travaillent sur la mémoire du régime de Vichy et son évolution depuis 1944.

● Crimes contre l'humanité et génocides

Face à la multiplication des crimes de masse au cours du XX^e siècle et en particulier pendant la Seconde Guerre mondiale, il est apparu nécessaire à la communauté internationale après 1945 de se doter de nouveaux outils juridiques pour poursuivre les responsables de ces massacres inédits.